

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n^o 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1450 à 1471

présentés par
Mme Delaunay
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 5 à 12 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à éviter que le demandeur d'emploi ne soit contraint d'accepter une offre ne correspondant pas à son projet personnalisé mais répondant à l'unique besoin du marché du travail sur les métiers en tension.

Il convient d'accompagner le demandeur sans l'affecter par la contrainte à un emploi ne correspondant pas à son profil, à ses compétences et à sa formation.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de Mme Delaunay
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Sirugue
Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Féron
Adt n^o de Mme Filippetti
Adt n^o de Mme Iborra
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de M. Michel Ménard
Adt n^o de M. Néri
Adt n^o de M. Renucci
Adt n^o de M. Roy
Adt n^o de Mme Marisol Touraine
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Vidalies